



Documents de travail

Initiative populaire « Alléger les impôts sur les salaires, imposer équitablement le capital », connue sous le nom d'initiative 99%.

Etat de situation initial

L'initiative populaire de la Jeunesse socialiste suisse « Alléger les impôts sur les salaires, imposer équitablement le capital » a été déposée le 2 avril 2019. Elle demande une modification de la Constitution fédérale avec un nouvel article 127a. Cet article veut que la part du revenu du capital dépassant un certain montant, soit taxée une fois et demie plus que les autres revenus. Le montant à partir duquel les revenus du capital seraient plus fortement taxés, doit être défini par le Parlement dans la loi. Les initiateurs pensent à environ 100'000 francs suisses. Les recettes fiscales supplémentaires devraient être utilisées pour le bien-être social ou pour réduire l'imposition des personnes ayant des revenus faibles ou moyens. L'initiative n'a pas fait l'objet d'un contre-projet.

L'initiative dans le texte

Art. 127a Imposition du revenu du capital et du revenu du travail

- 1 Les parts du revenu du capital supérieures à un montant défini par la loi sont imposables à hauteur de 150 %.
- 2 Les recettes supplémentaires qui découlent de l'imposition à hauteur de 150 % au lieu de 100 % des parts du revenu du capital au sens de l'al. 1 sont affectées à une réduction de l'imposition des personnes disposant de petits ou moyens revenus du travail ou à des paiements de transfert en faveur de la prospérité sociale.
- 3 La loi règle les modalités.

Contexte

L'initiative se fonde sur une étude de l'USS, selon laquelle le 1% le plus riche de la population suisse possède environ 40% de tous les actifs. L'imposition plus élevée des revenus du capital vise à supprimer l'imposition privilégiée des dividendes. Au Parlement, seuls les Verts et le PS ont voté en faveur d'une contre-proposition de la minorité de la Commission. Cette proposition prévoyait que les revenus du capital dépassant un certain montant soient imposés à 100% et que les recettes fiscales supplémentaires soient utilisées pour le bien-être social ou pour des réductions d'impôts. Actuellement, les dividendes ne sont imposés qu'à 50-70%, selon le canton (augmentation en 2019 par suite de la RFFA : à 50% (fortune privée) ou à 70% (fortune commerciale) ; auparavant, la taxation était encore plus faible).

Recommandations

Le Conseil fédéral, le Conseil national (128:66) et le Conseil des États (31:13) recommandent le rejet de l'initiative. Seuls les Conseillers nationaux issus des Verts et du PS ont soutenu l'initiative.

| <p>Pour 99pourcent.ch</p> | <p>Contre Economiesuisse</p> |
|---|--|
| <ul style="list-style-type: none"> <p>• Une redistribution justifiée La plupart des gens travaillent pour leur revenu. Mais il y en a aussi quelques-uns qui ne doivent pas travailler eux-mêmes pour obtenir leurs revenus, mais « ils laissent leur argent travailler pour eux ». Cela se fait par le biais des intérêts sur les prêts, des gains immobiliers ou des dividendes d'actions. Chaque franc de ces bénéfices doit être gagné au préalable par les 99 autres % des citoyens. L'initiative 99% crée une redistribution de l'argent vers la partie de la population qui a gagné l'argent.</p> <p>• Plus de justice Aujourd'hui, les revenus du capital sont privilégiés de deux manières différentes. Les dividendes ne sont imposés qu'à 50-70 %, alors que les salaires sont imposés à 100 %. L'initiative 99% veillerait à ce que ces privilèges, qui profitent principalement aux riches, soient limités et, dans le même temps, elle ferait quelque chose pour contrer l'inégalité croissante dans notre pays.</p> <p>• Stop aux incitations biaisées Le système fiscal de notre pays ne met pas l'accent sur le travail humain, mais privilégie les gains en capital. D'une part, cela crée des incitations biaisées et, d'autre part, se pose une question de valeurs : voulons-nous récompenser ceux qui accroissent leur fortune ou ceux qui gagnent leur argent par un travail honnête ?</p> <p>• Non à l'argument massue L'argument massue des opposants selon lequel les contribuables financièrement aisés pourraient émigrer nous rend politiquement incapables d'agir. Cet argument massue empêche d'embellir toute discussion sur la politique financière.</p> | <ul style="list-style-type: none"> <p>• Les riches paient déjà plus Aujourd'hui déjà, les riches paient massivement plus par le biais de l'imposition progressive, de sorte que l'argent est déjà redistribué du « haut » vers le « bas ». Un pour cent des contribuables paie plus de 40 % de l'IFD, tandis que 45 % des personnes ne paient rien du tout. Une grande partie des personnes concernées par l'initiative quitteraient probablement la Suisse, ce qui entraînerait une perte importante de recettes fiscales pour la Suisse.</p> <p>• La double imposition existe déjà Les dividendes sont déjà imposés deux fois aujourd'hui, à savoir en tant que bénéfice pour l'entreprise et lorsqu'ils sont distribués aux actionnaires. L'initiative, qui veut imposer encore plus lourdement les dividendes, réduirait considérablement l'incitation à investir dans les entreprises. Cela serait particulièrement préjudiciable aux PME, qui sont extrêmement dépendantes des investissements.</p> <p>• Mauvaise initiative pour les start-ups Dans de nombreuses start-ups, seuls de petits salaires peuvent être versés. En cas de vente de la société, toutefois, le fondateur et les employés sont souvent indemnisés par des actions. Si le produit net de la vente est maintenant réduit de 150 % en raison de l'imposition, l'attrait de la Suisse en tant que place économique se détériore.</p> <p>• L'initiative n'est pas claire Le texte de l'initiative ne dit pas ce que l'on entend par revenu du capital. Il n'est pas impossible, par exemple, que la valeur locative des immeubles et les rentes des deuxième et troisième piliers soient également considérées comme des revenus du capital. Le texte de l'initiative ne dit pas non plus à partir de quelle montant les revenus du capital doivent être taxés plus lourdement et ce qu'il faut faire exactement avec les recettes fiscales supplémentaires.</p> |